

MC/2301

**Original : anglais
10 novembre 2010**

QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME SESSION

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR
SOUMISE PAR L'INSTITUT INTERNATIONAL
DE DROIT HUMANITAIRE (IIDH)**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR
SOUmise PAR L'INSTITUT INTERNATIONAL
DE DROIT HUMANITAIRE (IIDH)**

1. Par lettre datée du 27 septembre 2010, dont une copie est reproduite à l'annexe I, le Président de l'Institut international de droit humanitaire (IIDH) a officiellement demandé que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM soit accordé à son organisation. La réponse du Directeur général, datée du 29 septembre 2010, est reproduite à l'annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui dispose que le Conseil peut admettre à ses réunions, à leur demande, des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution correspondant sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

**LETTRE DATEE DU 27 SEPTEMBRE 2010 ADRESSEE PAR LE PRESIDENT DE
L'INSTITUT INTERNATIONAL DE DROIT HUMANITAIRE (IIDH)
AU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer aux contacts qui se sont noués entre l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Institut international de droit humanitaire (IIDH). Les programmes et activités de l'OIM dans le domaine de la migration présentent un grand intérêt pour l'Institut international de droit humanitaire, qui souhaiterait établir des relations plus étroites avec votre organisation.

L'Institut a un statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Il œuvre dans le domaine du droit international de la migration depuis de nombreuses années, organisant des cours et des conférences en coopération avec l'OIM. Le 17 mars 2010, l'OIM et l'IIDH ont signé un mémorandum de coopération qui énonce les principes généraux d'une coopération fructueuse dans des domaines d'intérêt commun. Dans ce contexte, j'ai eu le grand plaisir de vous recevoir à San Remo au début de septembre, à l'occasion de la célébration du 40^e anniversaire de l'Institut. Comme je vous l'avais dit à cette occasion, l'Institut souhaiterait bénéficier de la coopération et des conseils de l'OIM pour organiser à Rome, en novembre, un atelier sur le droit international et son application en Amérique latine, qui bénéficiera du soutien financier du Gouvernement italien. A cet effet, nous avons déjà eu des échanges très utiles avec le nouveau Chef de mission à Rome, M. Jose Angel Oropeza, et avec la Directrice générale adjointe, Mme l'Ambassadeur Laura Thompson, membre du Conseil de l'Institut. Des séminaires analogues se rapportant au contexte méditerranéen ont déjà été organisés avec succès par les deux instituts à San Remo et à Dakar.

Par la présente lettre, je vous informe que l'Institut international de droit humanitaire souhaite participer aux activités de l'Organisation internationale pour les migrations et serait heureux d'être invité à se faire représenter à ses réunions en tant qu'observateur. Je vous saurais gré de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour que cette demande soit soumise au Conseil pour examen.

[Formule de politesse]

Annexe II

**LETTRE DATEE DU 29 SEPTEMBRE 2010 ADRESSEE PAR LE
DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS AU PRESIDENT DE L'INSTITUT INTERNATIONAL
DE DROIT HUMANITAIRE (IIDH)**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 27 septembre 2010 par laquelle vous me faites part du souhait de l'Institut international de droit humanitaire (IIDH) d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

De fait, je ne peux que me féliciter des relations déjà anciennes qu'entretiennent l'IIDH et l'OIM dans le domaine du droit international de la migration et d'autres activités se rapportant au phénomène migratoire, ainsi que de la récente signature du mémorandum de coopération et de la perspective d'un atelier sur le droit international et son application en Amérique latine. C'est pourquoi, je ne doute pas que nos organisations puissent tirer profit d'un renforcement de nos relations, déjà étroites et cordiales.

Les dispositions nécessaires seront prises pour que votre demande soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de l'OIM, qui se tiendra à Genève du 29 novembre au 2 décembre 2010. Un document approprié présentant formellement votre demande sera communiqué sous peu à tous les Etats Membres et observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédure relatives à la session du Conseil.

C'est avec grand plaisir que j'ai reçu votre demande de statut d'observateur. C'est pourquoi, je me réjouis à la perspective d'un resserrement des liens entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]